



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Requalification de la traversée et du centre-bourg de May-sur-Orne sur la route départementale RD562A avec notamment la création de places de stationnement le long de la route.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune de SAINT-MARTIN-DE-MAY

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

9 3 3 8 0 1 3 4 2 0 0 0 1 7

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Mottais

Jean-Luc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a)	Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la requalification de la traversée et du centre bourg de May-sur-Orne, commune déléguée de Saint-Martin-de-May sur la RD562A.

Trois rues sont concernées par l'opération :

- Rue du Canada ;
- Rue des Trois Ursulines ;
- Route d'Harcourt.

Ainsi que le carrefour avec la RD 41B.

Un des axes du projet est la réorganisation du stationnement de manière différenciée en cœur de bourg, aux abords des commerces et en secteur résidentiel.

Sur tout le linéaire du projet, alternance végétation / stationnement.

Au niveau des commerces (rue du Canada), plusieurs possibilités :

- Stationnement intégré au stationnement en long
- Stationnement en bataille en recul de 2,5 m de la chaussée ou accolé à la chaussée

4.2 Objectifs du projet

La commune déléguée de May-sur-Orne a pour principal enjeu l'apaisement et la renaturation de son centre-bourg.

En effet, le site est traversé par une route départementale (RD 562 A) très fréquentée, notamment sur les horaires de bureau et d'école (8h/9h - 17h/18h30). Les aménagements actuels sont faits principalement de matériaux imperméables et laissent peu de place à la végétation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Concernant les stationnements :

Travaux préparatoires :

- Démolition de l'intégralité des revêtements existants

Travaux de revêtements et bordures prévus :

- Enrobé noir pour les places le long de la chaussée
- Pavé joint gazon pour le parc de stationnement près de l'Ammonite
- Bordures en pierre naturelle calcaire et/ou en béton

Interaction avec les réseaux existants :

Plusieurs portions des réseaux de télécommunications sont situées à une profondeur inférieure ou égale à 40 cm, profondeur très faible qui génère un risque d'endommagement des réseaux lors des travaux de terrassements et de compactage, en particulier au niveau des places de stationnement devant les commerces de la Rue du Canada où des couches de forme sont à réaliser. Des protections en béton de ces réseaux sont donc prévus.

D'autres travaux qui ne sont pas liés aux stationnements sont prévus (remplacement de l'ensemble de l'éclairage public, extension du réseau d'eaux pluviales, remplacement du matériel de SLT, mobiliers, plantations...).

L'exécution des travaux est prévue pour durée d'environ 11 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant sa phase d'exploitation :

L'accès aux places de stationnement se fera directement par la route qui sera réaménagée dans le cadre de l'opération.

Un entretien des ses places de stationnement sera réalisé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager (avec avis de l'ABF) et à autorisation au titre du L350-3 du CE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet Nombre de places de stationnements Dimensions des places : - Place longitudinale à la chaussée - Place transversale à la chaussée	2.0 ha 87 unités 2,0 x 6,0 m 2,5 x 5,0 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : rue du Canada

Lieu-dit : May-sur-Orne

Localité : Saint-Martin-de-May

Code postal : 1 4 3 2 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 2 2 ' 2 7 " O Lat. : 4 9 ° 0 6 ' 0 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de May sur Orne
Projet situé en zone U

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

-

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont : - la ZNIEFF de la Vallée de l'Orne (type 2) située à environ 125 m du projet ; - la ZNIEFF de l'Entaille boisée du Val d'Orne à Feugerolles-Bully (type 1) située à environ 760 m du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site n'est pas situé sur le territoire d'une commune soumise à la loi montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site n'est pas situé sur le territoire d'une commune soumise à la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans un parc ou une zone de conservation.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans une zone de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Une grande partie de la rue du Canada est située dans le périmètre de protection des abords de l'église de May-sur-Orne (église Saint-Firmin) située au niveau du carrefour RD562A / RD41B qui est un monument historique inscrit.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est recensée au niveau de la zone du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par 2 plans de préventions des risques : - le plan de prévention multi-risques de la Basse Vallée de l'Orne - le plan de prévention des risques miniers du bassin de May-sur-Orne
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Ces plans ont été approuvés en 2021.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	On recense 4 sites "Basias" sur la commune mais aucun à proximité du site du projet. Aucun site "Basol" n'est recensé sur la zone du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La zone de projet est concernée par la zone de répartition des eaux au titre du système aquifère du Bathonien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	La zone de projet est incluse en partie dans le périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable. Ce captage se situe à Louvigny, à près de 5 km du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est recensé sur la zone du projet. Le site inscrit le plus proche est situé à plus de 7 km du projet à Caen. Il s'agit du site "La Prairie".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 3 km au sud est de la zone de projet. Il s'agit du site Natura 2000 désigné au titre de la directive Habitats, FR2500091 "Vallée de l'Orne et ses affluents".
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé n'est recensé sur la zone du projet. Le site classé le plus proche est situé à plus d'1 km sur la commune de Saint-André-sur-Orne. Il s'agit du parc et dépendances de l'ancienne abbaye de Fontenay.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	En conformité avec le PPRM, la gestion des eaux pluviales n'est pas prévu par infiltration. Il n'y aura donc pas de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les enrobés existants qui seront rabotés lors des travaux seront soit réutilisés, soit évacués en ISDI. Des déblais légers sont prévus pour la mise à niveau des fonds de forme. L'étude géotechnique, actuellement en cours définira si les déblais peuvent être réutilisés. Si non, ils seront évacués en ISDI.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les bordures prévues entre la chaussées et les places de stationnement seront en pierre naturelle calcaire. Il y aura aussi un apport de matériaux granulaires pour les réglages de fond de forme. Les revêtements sont en enrobés ou pavé béton.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'aura pas d'incidence sur les ressources disponibles, sur les équipements d'alimentation en eau potable...
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site du projet se situe en zone urbaine, traversée par une départementale. Des places de stationnements, des commerces, etc existent déjà. Les espaces verts présents sont constitués de zones enherbées entretenues. Aucun enjeu particulier n'a été détecté. Un dérangement de la faune est à prévoir au moment des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site du projet correspond actuellement à un secteur aménagé. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 3 km. Au regard de sa nature, de sa localisation et de l'absence de rejet (les eaux de ruissellements seront rejetées dans le réseau d'eaux pluviales existant), le projet n'est pas de nature à avoir une quelconque incidence sur les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone du projet est déjà une zone urbanisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Une cavité de type carrière, un effondrement et un éboulement sont recensés à environ 150 m au sud-ouest du projet. Le site du projet est couvert par un PPRM : une partie du projet est située en zone BA (zone bleue d'aléa faible d'affaissement localisé en zone urbanisée), l'extrémité sud du projet située en zone RE3 (zone rouge, aléa fort d'effondrement localisé). Une étude géotechnique est en cours. Le risque de retrait-gonflement des argiles est de moyen à fort
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase chantier, les travaux vont induire un trafic temporaire d'engins de chantiers. En phase d'exploitation, le projet des places de stationnements ne présente pas d'attractivité propre et à ce titre n'engendrera pas en soi de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet se situe déjà en zone urbaine source de bruit. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas une source de bruit supplémentaire par rapport à l'état actuel.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les nuisances sonores seront strictement temporaires et liées aux travaux, sur les horaires de travail, pour une durée estimée de 11 mois.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les travaux de terrassement et compactage peuvent provoquer des vibrations. Ces nuisances seront limitées dans le temps et l'espace. Les travaux seront réalisés de jour.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les candélabres existants seront remplacés, avec une amélioration des répercussions de l'éclairage sur la biodiversité, de part des prescriptions sur la température de couleur et l'éclairement. Il n'y aura pas d'émissions lumineuses supplémentaires.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les rejets liquides concernent uniquement les eaux pluviales (eaux de ruissellement), comme à l'état existant.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les eaux pluviales des zones revêtues seront drainées vers les réseaux d'assainissement des eaux pluviales déjà existant. Une extension du réseau d'eau pluviale est prévu sur la rue du Canada.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de déchets non dangereux, inertes, ou dangereux. En phase chantier, les travaux engendreront temporairement des déchets : - Déchets industriels banals, liés à la présence de personnel de chantier et aux travaux (divers déchets non toxiques), - Déchets industriels spéciaux, issus des démolitions de revêtement et bordure, et aux déposes d'équipement (candélabre...)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Une partie du projet est située en partie dans le périmètre d'un monument historique inscrit (l'église Saint-Firmin). Un Permis d'Aménager sera demandé auprès de l'AFB. Ce PA garantira que le projet ne porte pas atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de modification des activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Deux autres projets sont prévus en parallèle de celui-ci :

- La création d'un lotissement de logements individuels (21 maisons groupées sur une même parcelle),
- La réhabilitation du bâtiment de l'ancien restaurant Ammonite

Il y a un risque de cumul des nuisances liées aux travaux : bruits, vibrations ...

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les eaux pluviales au droit du projet ne peuvent pas être infiltrées conformément au PPRM (Plan de Prévention des Risques Miniers).

De plus, la commune déléguée de May sur Orne a transféré sa compétence éclairage au Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados (SDEC). Selon les informations transmises par le SDEC, les candélabres existants dans l'emprise du projet datent de 2006 et ne sont pas en LED. La date de pose du réseau d'éclairage existant n'est pas connue. Ces éclairages peuvent nuire à la biodiversité.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'infiltration des eaux pluviales ne pouvant pas être retenues au titre du PPRM, le projet prévoit de rejeter les eaux de ruissellement directement dans le réseau d'eaux pluviales existant. A ce titre, une extension du réseau est prévue.

Du fait de la modification de la configuration de la traversée de bourg et de l'âge et l'état des équipements, il est prévu de remplacer entièrement les matériels et réseaux d'éclairage public existant dans le périmètre du projet.

Le SDEC a récemment mis en place une démarche « trame noire » afin de minimiser les répercussions de l'éclairage sur la biodiversité qui se traduit par des propositions de prescriptions techniques pour chaque projet de renouvellement et d'extension d'éclairage. Ces prescriptions pour la traversée de bourg de May sur Orne sont :

- Températures de couleurs de l'éclairage : 2 400 K (correspondant à une lumière chaude, tirant vers le jaune/orange) ;

- Éclairement moyen :

- ? 15 lux sur chaussée ;

- ? 5 à 7,5 lux sur trottoir et voie douce ;

- Uniformité :

- ? 0,4 sur chaussée

- ? 0,2 à 0,3 sur trottoir et voie douce.

Le projet prévoit aussi des plantations entre les places de stationnement, améliorant la biodiversité et contribuant au bien-être des riverains, offrant un cadre plus apaisant.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de requalification de la traversée et du centre bourg de May-sur-Orne sur la route départementale RD562A et notamment la création de places de stationnement le long de la route ne semble pas nécessiter la réalisation d'une étude environnementale car la zone du projet est située dans une zone déjà urbanisée ne présentant pas d'enjeux et ne modifiant pas les usages actuels du site.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice descriptive d'Avant-Projet	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MOTTAIS

Prénom Jean-Luc

Qualité du signataire Maire

À Saint-Martin-de-May

Fait le 03/04/2025



Signature du (des) demandeur(s)